

EHPAD

LES ROSEAUX



L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Adresse de la structure :

EHPAD Les Roseaux
17 rue de Strasbourg
BP 90 007
67241 BISCHWILLER CEDEX

N° de l'unité : 03.88.80.22.22
Mme MAETZ, cadre de la
structure

Vous allez être accueilli(e) au sein de l'unité d'hébergement temporaire de l'EHPAD « Les Roseaux » du Centre hospitalier départemental de Bischwiller.

Merci de lire attentivement les informations suivantes pour préparer votre séjour.

- > Vous avez la possibilité, en amont de votre séjour en hébergement temporaire, de réaliser un bilan gériatrique complet à l'hôpital de jour du centre hospitalier. Ce bilan se déroule sur une journée et doit être prescrit par votre médecin traitant. (Secrétariat de l'hôpital de jour : 03.88.80.22.48)
- > Vous aurez la télévision dans votre chambre.
Vous pouvez obtenir une ligne téléphonique pour un montant forfaitaire de 16 € par mois quelle que soit la durée de votre séjour et le nombre de communications en vous présentant au bureau des admissions le jour de votre admission.
- > Si vous êtes abonné à un journal, vous pouvez continuer à le recevoir après en avoir informé le service abonnement en leur transmettant l'adresse de la structure.
- > L'établissement ne gère pas votre linge personnel. Une corbeille à linge est à votre disposition dans votre chambre et vos proches doivent régulièrement nettoyer votre linge.
L'établissement fournit les serviettes de toilettes, les gants de toilettes, le linge de lit et les produits liés à l'incontinence.
- > Les repas peuvent être pris en chambre ou en salle à manger, selon vos souhaits.
- > Dans le cadre de l'hébergement temporaire, il n'y a pas de prise en charge médicale. Si vous présentez une pathologie aiguë lors de votre séjour nécessitant une prise en charge médicale, vous serez transféré vers le service hospitalier le plus adapté à votre situation.
- > Si vous nécessitez un transport en ambulance, veuillez-vous adresser à votre médecin traitant qui vous prescrira un bon de transport. Vous pourrez réserver votre trajet aller-retour auprès de la société d'ambulance de votre choix, aux horaires qui vous auront été indiqués lors de la visite de pré admission.
- > Le séjour en hébergement temporaire n'inclut pas de prise en charge de rééducation (kinésithérapie).
- > Evitez d'apporter avec vous des objets de valeurs tels que : bijoux, carnet de chèque, carte bancaire et espèces. Il est déconseillé de conserver ces objets en chambre, l'établissement dispose d'un coffre au service des admissions en cas de besoin.

→ JOUR J LE JOUR DE L'ADMISSION

- > Ayez en votre possession votre carte d'identité, votre carte vitale ainsi qu'une attestation de droits.
- > Si ce n'est déjà fait, donnez au personnel les coordonnées d'une personne référente.
- > Apportez l'ordonnance actualisée du traitement ainsi que toutes les boîtes de médicaments non déconditionnées pour la durée du séjour + 15 jours.
- > Si des pansements doivent être réalisés : apportez le matériel nécessaire à leur réfection (compresses et produits utilisés)
- > Si une prise de sang doit être réalisée lors du séjour : veuillez apporter l'ordonnance de votre médecin traitant avec lequel nous nous mettrons en rapport pour lui communiquer les résultats en cas d'anomalie.
- > Si vous êtes diabétique sous insuline : apportez le protocole d'insuline et votre carnet de glycémie ainsi que les stylos à insuline.